

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ARAS - 17.09.2015

Lors d'une conférence de presse à la caserne de Mägenwil le 13 mai 2013, le chef du DDPS, Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer, avait annoncé les conséquences du concept DEVA (développement de l'armée) :

Immobilier : communication du concept des emplacements à fin 2013.

- Réduction d'environ un tiers du parc soit l'équivalent de Frs 8 Mias
- Renonciation à des sites et à des bases aériennes dont la base aérienne de Sion.

A ce jour, le DEVA n'est toujours pas validé par le Conseil National, ce qui ne fait que retarder l'échéance et repousse donc l'utilisation de la Base aérienne de Sion jusqu'à fin 2017.

Lors de notre dernière rencontre avec le commandant de la Base aérienne de Sion, M. Antoine Jacquod, celui-ci nous a confirmé que la présentation du DEVA corrigé, serait effectuée au printemps 2016 et que le planning 2017 était en cours de préparation, avec comme point fort la surveillance du WEF de Davos en janvier. En 2016 et 2017, nous verrons donc toujours à Sion, des mouvements de FA/18 et de TIGER.

Le groupe de travail, comprenant des représentants des Forces aériennes, du Canton et de la Municipalité, conduit par Jean-René Fournier, serait soit disant dans l'impasse alors que les représentants de Arma Suisse prétendent avoir transmis avec exactitude la liste des locaux situés à la Base aérienne dont ils auraient besoin pour installer la future Ecole de Police.

Le concept de base de dégagement n'existant pas pour la place de Sion, il serait donc particulièrement aisé de « booster » ce dossier et de lui accorder enfin l'attention toute particulière qu'il mérite avec le développement de la partie civile de cet aéroport.

Le développement de la Ville de Sion et ses projets de chaires universitaires / Campus et Cours de Gare, le projet d'urbanisation et de mobilité AGGLO SION qui touche le Valais Central et plus de 80'000 habitants, ne permettront plus l'utilisation de l'aérodrome de Sion par des jets militaires à réaction dont les nuisances sonores sont importantes.

Le contrat signé en 1937 par le DDPS et la Municipalité de Sion et renouvelé en 2001 pour 30 ans, soit jusqu'en 2031, fait que Arma Suisse doit respecter ses engagements et effectuer tous les entretiens nécessaires.

Les coûts avancés de Frs 9 Mios par année correspondent à une infrastructure sécurisée et performante, permettant d'accueillir plus de 2'500 passagers par jour. De plus, l'utilisation du GPS testé récemment avec succès par un Airbus A320, apportera encore une valeur ajoutée à notre aéroport. Cette somme est bien modeste comparée à l'attrait économique que représente l'aéroport.

La création d'une société d'économie mixte dans laquelle devraient figurer le Canton, la Municipalité de Sion et les communes environnantes, les stations touristiques, les sociétés exploitantes sises sur l'aéroport de Sion ainsi que des investisseurs privés, doit être effectuée dans les plus brefs délais.

L'avenir de la destination VALAIS doit être mis en avant et passer par ce type de décisions et d'investissements. Mais pour cela, il faut qu'il y ait volonté politique.

Cette volonté politique devra se traduire le plus rapidement à travers deux décisions :

- **Décision fédérale par le Conseil National avec la validation du DEVA qui fixera la fin des activités aériennes militaires sur la base de Sion.**
- **Décision cantonale avec la décision de lancement d'une société de gestion d'économie mixte et la mise en place d'un budget annuel pour la valorisation de l'aéroport civil de Sion.**